



## FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE

B1 - B1V - B2 - B2V ESSAI  
PERSONNEL ELECTRICIEN  
DECRET 88.1056 - UTE C 18.510

### Objectif :

Les stagiaires auront acquis les connaissances nécessaires de la réglementation en matière de sécurité électrique et des risques présents sur les installations et équipements électriques BT. Ils pourront opérer en toute sécurité sur l'ensemble ou une partie d'une installation électrique en appliquant les consignes de sécurité liées aux consignations, aux travaux hors tension ou au voisinage.

### Public concerné et pré-requis :

Personnel électricien effectuant des opérations d'ordre électrique dans le domaine de tension Basse Tension (< 1000V). Ce personnel doit avoir au préalable des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle.

### Durée du stage :

3 journées (21 heures)

### Nombre de participants :

8 personnes maximum par session

### Tarif :

Sur devis

### Accès aux personnes en situation de handicap :

Nous consulter

### Sécurité et hygiène :

Les consignes sont expliquées dès l'entrée en formation.  
Les formateurs s'assurent que les stagiaires ont compris et respectent les consignes.

### Moyens et méthodes pédagogiques :

Apprentissage pratique basé sur l'acquisition progressive des techniques, au cours d'une succession d'exercices.  
Pour ce faire, 3 méthodes pédagogiques sont mises en œuvre :

- Active
- Interrogative
- Démonstrative

### Moyens techniques mis à disposition :

Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.  
Pour les apports pratiques : installation de simulation  
En cas de formation intra-entreprise, des moyens équivalents doivent être mis à disposition.



## FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE

B1 - B1V - B2 - B2V ESSAI  
PERSONNEL ELECTRICIEN  
DECRET 88.1056 - UTE C 18.510

### Modalités et délais d'accès :

Pour vos demandes de formation, contactez-nous par téléphone au 0806 231 018 ou par mail à l'adresse suivante : [formation@sas-cpfi.fr](mailto:formation@sas-cpfi.fr)

L'accès à la formation est initié par l'employeur, ou accessible aux particuliers.  
Notre organisme de formation s'engage à vous répondre dans un délai de 72 heures  
Nous envisagerons la date de formation la plus appropriée en fonction de vos besoins, préférences et contraintes.  
Si la formation nécessite des prérequis, nous nous assurerons également que vous les remplissiez soit par des tests, soit par un audit téléphonique.  
Sauf cas particulier et en fonction des disponibilités du stagiaire, du formateur ou selon notre planning inter-entreprises, le délai pour la mise en place de la formation est habituellement d'un mois (en moyenne).

### Programme du stage :

Programme conforme aux exigences de la norme NF C 18-510 :

- Acquisition des connaissances théoriques générales dans le domaine
- Effet du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure
- Ouvrage ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels
- Zones d'environnement et leurs limites et formalisation
- Habilitation : principes, symboles, limites et formalisation
- Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention
- Surveillance des opérations
- Mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension, VAT, consignation, mise hors de portée
- Équipements de protection collective : identifier, vérifier, utiliser
- Équipements de protection individuelle : identifier, vérifier, utiliser
- Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre
- Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installation électriques

### Thèmes spécifiques B1, B1V, B2, B2V Essai

- Caractérisation de travaux et limites : hors tension, sous tension avec ou sans voisinage
- Chargé de consignation et chargé d'exploitation électrique : Rôle, instructions, échange d'informations
- Habilitation : Symbole et limites
- Mesures de prévention à appliquer lors de travaux : éliminer le risque, organiser, déterminer,
- Signaler, respecter et faire respecter.
- Matériels électriques dans leur environnement : fonction, caractéristique, identification.
- Documents applicables lors de travaux : instruction de sécurité, attestation de consignation, attestation de première étape de consignation, autorisation de travail, avis et fin de travail
- Équipement de travail utilisé : risque, vérifications, identification, utilisation.
- Instruction de sécurité pour essais (pour attribut « ESSAI »).



## FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE

B1 - B1V - B2 - B2V ESSAI  
PERSONNEL ELECTRICIEN  
DECRET 88.1056 - UTE C 18.510

### Moyens utilisés :

- Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues
- Mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités
- Contrôle des connaissances assuré régulièrement tout au long du stage
- Document regroupant divers thèmes, remis à chaque stagiaire
- Mise en application pratique par chaque stagiaire.
- Document pédagogique, étude de cas, travaux pratiques
- Apports théoriques sur les risques électriques, échanges avec les stagiaires à partir de diapositives, de logiciels interactifs, de films et des documents INRS, complétés par des études de cas et des exercices pratiques.
- À tout moment, lors de cet exposé, les stagiaires sont sollicités pour faire le lien avec leur situation professionnelle.
- La formation pratique sera réalisée de préférence dans l'environnement naturel du stagiaire ou bien dans un environnement de travail simulé aussi proche que possible du travail réel.
- Mise en situation pratique sur des installations.
- Condition réelle d'extinction d'un feu d'origine électrique (CO<sup>2</sup> - Eau)

### Documents :

A l'issue de la formation, le formateur rédige un « avis après formation » qui sera envoyé à l'employeur.

- Un titre d'habilitation dont le contenu est défini par la norme NF C 18-510 à renseigner par l'employeur
- Carnet de prescription par stagiaire

**L'HABILITATION EST DELIVREE PAR L'EMPLOYEUR**